

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements Question écrite n° 13819

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'information des professionnels de santé. En effet, les médecins reçoivent une aide de 7 000 francs, plus 2 000 francs de la CNAM, s'ils s'engagent à s'informatiser, alors que les autres professionnels de santé - infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes - ne bénéficient que d'une aide de 2 000 F. Elle lui demande quelle est la raison motivant cette différence d'incitation financière.

Données clés

Auteur: Mme Sylvie Andrieux

Circonscription: Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13819 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2441

Question retirée le : 12 octobre 1998 (Retrait pour cause de question identique)